



Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2017

Procès-verbal

La réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la LFH débute à 19h30 dans les locaux d'EY, sous la présidence d'Yves HENET, Président de la LFH.

Le Président souhaite la bienvenue aux nombreux participants présents ce soir, preuve de l'importance des thèmes qui seront abordés, et ce d'autant plus que l'assemblée générale aura ce soir à voter sur différentes modifications aux statuts.

Le Président souhaite la bienvenue au représentant du nouveau club du Chessy à Enghien/Silly. Bienvenue et longue vie à eux !

Le Président passe ensuite aux points de l'ordre du jour :

1. Vérification des pouvoirs

Sont aujourd'hui présents ou valablement représentés : 33 clubs représentant 357 voix sur 421. L'AG peut donc valablement délibérer et le quorum des 2/3 pour la modification des statuts est largement atteint.

Administrateurs : Yves Hénet (Président) - Nancy Pauwels - Alexandra Jaspar - Marie Brasseur - Pierre Carsin - Xavier Caytan - Benoît Despiegeleer - Géry Dohmen - Michel Minet - Philippe Truyens - Patrick Van Den Berghe

Secrétaire général : Dominique Coulon

Clubs : Amicale Anderlecht - Argos - Arlon - Ascalon - Chessy Enghien - Daring - Hannut - Ixelles - Jaguar Perwez - La Louvière - Langeveld - LARA - Léopold - Louvain-la-Neuve - Lynx Ittre - Namur - Old Club Liège - Ombrage - Orée - Parc Auderghem - Pingouin Nivelles - Polo d'Argenteuil - Primerose - Racing - Rasante - RIX - Sukkelweg - Tournai - Uccle Sport - Waterloo Ducks - Wellington - White Star - Wolvendael.

Absents ou excusés : BUHC - Embourg - Huy - Linkebeek - Marche - La Sapinière - Verviers - Vivier d'Oie -Zaid.



2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 juin 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2016 est approuvé sans commentaires particuliers.

3. Approbation des comptes 2016 et du budget 2017

Michel Minet, Administrateur et Trésorier, présente tout d'abord les résultats pour l'année 2016.

Les comptes sont présentés suivant le modèle de comptabilité annexé à l'Arrêté du Gouvernement du 17 novembre 2011 fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives.

L'exercice comptable se termine de manière positive pour la LFH avec un **résultat positif de 14.260,77 €**.

Une nouveauté à noter cette année : les membres ont reçu un **rapport de gestion détaillé des comptes de la LFH au 31 décembre 2016**. Ceci permet d'avoir une vision plus précise des différents projets en lien avec les dépenses et les subsides éventuels. Ce rapport est annexé au présent procès-verbal.

Comme l'an dernier, il a été demandé aux réviseurs d'entreprises EY de procéder à un contrôle externe des comptes. Ce dernier s'est avéré positif également puisque **les réviseurs ont émis un rapport sans réserve** qui est également joint en annexe du présent procès-verbal.

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité. Décharge est donnée également à l'unanimité d'une part, aux administrateurs et d'autre part, aux commissaires aux comptes.

Le Trésorier présente ensuite le projet de budget 2017 qui s'élève à 14.261 €. Comme par le passé, il s'agit d'une projection prudente, tenant compte à la fois de la concrétisation des différents projets prévus par le plan stratégique, mais aussi de l'incertitude qui pèse toujours sur la croissance des membres ou les recherches de subsides toujours difficiles à évaluer précisément.

Le budget 2017 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

4. Modification des statuts et du Règlement d'ordre intérieur

Différentes modifications statutaires ainsi que du Règlement d'ordre intérieur sont soumises au vote de l'Assemblée. Les membres ont reçu préalablement à la réunion de l'Assemblée générale (et dans les délais prévus par la loi et les statuts) tant les propositions en tant que telles qu'une explication de la ratio legis de ces modifications.



Celles-ci sont, rappelons-le, de trois ordres :

- Le contexte global de la bonne gouvernance qui doit être une préoccupation de tous les instants
- Dans le cadre des renouvellements des mandats du Président et des administrateurs lors des élections de juin 2017 (durée des mandats, conflits d'intérêts, interdiction de certains cumuls de fonctions)
- Différentes modifications imposées l'an dernier par l'Administration générale du sport dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance en tant que fédération sportive. Ces modifications doivent maintenant être formellement avalisées par les membres.

Justine Mahiat présente le contenu de ces différentes propositions de modifications ainsi que la procédure de vote qui aura lieu à la fin de la réunion.

Après dépouillement des votes, **les modifications proposées sont toutes acceptées avec une majorité d'au moins 2/3 des votants :**

Statuts :

- Voix supplémentaire lors des AG : 100%
- Droit de vote pour les membres en ordre sur le plan financier : 100%
- Egalité de genres : 100%
- Interdiction de cumuls de fonctions : 100%
- Administrateurs externes : 96,30%
- Renouvellement du CA par vague : 100%
- Limitation du nombre de mandats : 89,50%
- Mise en conformité avec le Décret du 8 décembre 2016 : 96,40%

R.O.I. :

- Procédure en cas de conflit d'intérêt pour un administrateur : 100%
- Ajout d'un Code d'Ethique sportive : 100%.

Une version coordonnée et adaptée des statuts et du R.O.I. seront prochainement publiées sur le website de la LFH.

5. Projets LFH - status

A l'occasion de l'Assemblée générale, il a paru intéressant de faire le point et d'informer les membres de l'évolution des différents projets mis en oeuvre au niveau de la LFH :



5.1. Membres en défaut de paiement

Lors de l'Assemblée Générale de juin 2016, les membres avaient été informés de la mise en place d'un processus visant à empêcher les joueurs ne s'étant pas (totalement) acquittés de leur cotisation, de s'inscrire dans un autre club la saison suivante, et ce dès la saison 2017/2018.

Ce processus implique l'établissement d'une liste des joueurs en défaut de paiement qui reprendra les membres précités. Afin d'éviter toute équivoque, la LFH a rempli les formalités nécessaires avec la Commission de protection de la vie privée (qui a donné son accord à ce sujet).

Pour rappel, les objectifs de cette initiative sont multiples :

- garantir le « fair-play » financier des clubs ;
- assurer la protection du club n'ayant pas perçu la cotisation impayée;
- assurer également la protection du club dans lequel le joueur souhaite évoluer la saison suivante.

Les membres sont informés de la procédure à suivre à leur niveau afin que ce processus devienne effectif dès la fin de cette saison 2016/2017.

5.2. Club Manager Academy

Justine Mahiat donne un aperçu de la mise en œuvre du programme de la Club Manager Academy, l'un des trois piliers de la LFH Hockey Academy.

Une première série de formations / informations a été réalisée fin 2016 et début 2017, consacrées d'une part aux aides à l'emploi et d'autre part, à la gestion et l'entretien des infrastructures hockey. Cette première session s'est clôturée par l'organisation du Forum de la LFH Hockey Academy le 5 février 2017 au Spiroudôme à l'occasion des finales indoor.

Le bilan de cette première organisation est très positif avec une cinquantaine de participants et un feedback plus que positif de leur part.

Un deuxième cycle est aujourd'hui en préparation, axé à la fois sur les aspects financiers (subsidés, TVA et gestion financière) et sur la communication interne au sein des clubs.

Un 2^e Forum de la LFH Hockey Academy est planifié le samedi 24 juin 2017 durant la World League à la Rasante et aura lieu à la salle Hof Ter Musschen à Woluwé Saint Lambert.



5.3. Coach Academy

Jérôme Robyns, de son côté, confirme que le programme de la Coach Academy se met également bien en place : redyamisation des formations, utilisation plus poussée des nouvelles technologies, diminution du volet « présentiel » afin de répondre aux attentes des clubs en terme de flexibilité...

Les membres sont notamment informés des outils concrets qui sont réalisés et qui seront mis à disposition des clubs dans les prochaines semaines. Un trajet de formation étalé sur plusieurs années (2017-2020) et couplé à des incitants financiers pour les clubs, est prévu afin de développer la qualité de l'encadrement sportif.

Plusieurs questions sont soulevées à cette occasion, démontrant si besoin est, que cette problématique est fondamentale pour la vie des clubs. Il s'agit ici de démarrer un trajet à court, moyen et long terme pour lequel des objectifs ambitieux doivent être formulés. Ceci cadre avec la volonté clairement exprimée par le Conseil d'administration de la LFH. Il est crucial de trouver le point d'équilibre entre d'une part, l'objectif d'encadrement de qualité dont la Ligue est garante et d'autre part, le soutien aux clubs dans la réalité qui est la leur.

A cet égard, les réunions planifiées avec les responsables sportifs jeunes fin avril-début mai 2017 seront particulièrement importantes, car tous les détails et modalités pratiques du programme seront précisées à ce moment. Le planning précis est repris dans les slides joints en annexe du présent procès-verbal.

Tous les points ayant été abordés, le Président clôt les débats à 21h et remercie les membres pour leur présence et participation actives.

L'Assemblée générale ordinaire de la LFH aura lieu le samedi 17 juin 2017 à 9h30.

Yves HENET
Président de l'asbl

Dominique COULON
Secrétaire général de l'asbl

